

# SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le neuf octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 02 octobre 2019

Date d'affichage : 02 octobre 2019

Nombre de conseillers	en exercice	24
	Présents	17
	Votants	19

**Étaient présents :** Mesdames CÔME, BENNEVAULT, DURAND, FRAPIER, NIEPCERON, SOLLIER et TERRENERE.  
Messieurs BOURSE, COUSSEAU, DESJONQUERES, FORTIN, GASTINE, HÉROUX, LE TERRIEN, MANS, ROBERT et SAUVÉ et formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mesdames BARROUX et BERANGER.

Messieurs DE NORAY, LAMOUREUX, LOMBARD, TARTARET et TURMINEL.

**Procurations :** M. Michel LOMBARD donne procuration à M. Guy GASTINE,  
M. Ambroise DE NORAY donne procuration à Madame Catherine CÔME,  
M. Philippe LAMOUREUX donne procuration à M. Norbert FORTIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane BOURSE est élu secrétaire de séance.

## A - DÉLIBÉRATIONS

Approbation à l'unanimité des derniers comptes rendus.

### **D 2019-10-84 – RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR D'EAU : PRÉSENTATION PAR INFRASTRUCTURES CONCEPT DE L'ÉTUDE TRAVAUX**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick HARMAND d'Infrastructures-Concept afin de présenter l'étude réalisée pour les travaux concernant la réhabilitation du réservoir d'eau sur la commune déléguée de Beaumont.

L'étude laisse apparaître, une vétusté due au vieillissement de la tour, sur plusieurs parties.

- Le réservoir : corrosion de la serrurerie, des fenêtres et des canalisations. Il est également noté une hauteur d'allège non conforme, une absence de crinoline et de plinthes. Ainsi qu'une hauteur insuffisante des garde-corps.
- L'intérieur de la tour : corrosion des canalisations, des fixations et de l'échelle. Fissures à la jonction de la coupole.
- La toiture : corrosion de la porte d'accès de la toiture, absence de cadre rigide, fissures périphériques, présences de câbles électriques aériens.

Monsieur HARMAND conclut sa présentation par une estimation prévisionnelle des travaux sur une durée de 8 semaines pour un montant de 256 923.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le lancement des travaux pour la réhabilitation du réservoir d'eau,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-85 – CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDE POUR AUDIT ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre du projet d'extension des bâtiments scolaires, Madame le Maire sollicite les membres du Conseil sur le choix d'un bureau d'études pour la réalisation d'un audit thermique :

- ABC énergie bilan conseil
- BET DELAGE
- CEBI 45
- BATICONSUL - Ingénierie
- TOUREN

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc HÉROUX pour la présentation de ce dossier.

Après analyse des devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PORTE son choix sur le bureau d'études « BATICONSUL » pour un montant de 2 100 € HT soit 2 520 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-86 – COLUMBARIUM**

Les membres du Conseil sont sollicités pour l'achat d'un nouveau columbarium pour le cimetière de Beaumont. Deux types de columbarium sont proposés :

SABLON	JERICO
Module de 12 cases en pierre reconstituée avec tablettes intermédiaires arrondies (permettant de personnaliser et individualiser chaque case, portes de fermeture granit Rosé de la Clarté	Module de 12 cases en pierre reconstituée avec portes de fermeture granit Rosé de la Clarté
Tarif : 7 056 € TTC	Tarif : 6 633.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE l'achat du columbarium « SABLON » pour un montant de 7 056 € TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-87 – PANNEAU LUMINEUX**

Madame le Maire propose aux membres du conseil l'achat du panneau lumineux pour la commune de Louestault. Madame le Maire suggère de choisir le moins cher des devis.

WP SIGNALISATION : dimensions 1300 x 1100 x 45 mn	5 422 € HT - 6 506.40 € TTC
WP SIGNALISATION : dimensions 1580 x 1100 x 45 mn	7 792 € HT - 9 350.40 € TTC
FENIX EXCELLENCE LED : dimensions 1710 x 1440 x 140 mn	9 540 € HT - 10 200 € TTC
EXCELLIUM : dimensions 1510 x 1720 x 130 mn	11 650 € HT - 12 200 € TTC
SMARTLIGHT	15 000 € HT - 18 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, souhaite que ce point soit reporté afin de disposer d'un temps de réflexion supplémentaire pour définir le choix de l'emplacement.

## **D 2019-10-88 – FIN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LOUESTAULT**

Dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune déléguée de Louestault, et suite à l'impossibilité de réaliser la traversée de la rue du Pont Barry dans les conditions prévues, l'entreprise TERCA soumet un devis de travaux supplémentaires.

Le montant de ces travaux supplémentaires est alors calculé de la manière suivante :

- Devis supplémentaire pour utilisation d'un matériel puissant en terrain rocheux : + 5.070 € HT ;
- Moins-value au marché pour la non réalisation d'un regard de contrôle Ø 1000 dans le secteur de la "rue du Pont Barry" suite à la modification de l'implantation du collecteur : - 865 € HT ;
- Montant final de la plus-value : + 4.205 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE le montant de 4.205 € HT pour les travaux supplémentaires, soit 5 046 € TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-89 – DEVIS POUR CLASSEMENT D'ARCHIVES**

Devant le manque de place pour stoker les archives au sein de la commune déléguée de Beaumont, un devis nous été proposé pour la gestion des fonds d'archives, d'un montant de 5 460 € TTC.

Cette prestation comprend :

- le tri et classement des archives (65 mètres linéaires),
- la construction d'un répertoire pour la totalité des fonds documentaires,
- la rédaction d'un bordereau d'élimination des archives obsolètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de disposer de deux autres devis pour comparaison, conformément à la réglementation relative à la commande publique.

## **D 2019-10-90 – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT D'EAU DE MARRAY-LA FERRIERE**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Guy GASTINE, vice-Président du Syndicat d'eau pour la présentation du dossier, pour information.

## **D 2019-10-91 – CONTRAT AIDÉ**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil des problèmes rencontrés lors de la gestion des remplacements au pied levé du personnel de l'école (garderie, cantine, récréation).

En effet, il est noté que ces remplacements sont relativement nombreux depuis le début d'année.

Parallèlement, un agent affecté à l'école demande une réduction de son temps de travail à 80%.

C'est pourquoi, il est proposé de prendre en contrat aidé un agent actuellement employé par le biais de RES.

Il est précisé que ce contrat (20h/mensuel) aurait une durée de 9 mois, soit jusqu'au mois de fin de l'année scolaire 2019/2020. La signature de ce contrat permettrait d'une part, de faire une économie sur le tarif horaire que la commune paye actuellement à RES. Et d'autre part, à pallier au remplacement du temps partiel demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (2 abstentions) :

- DECIDE le recrutement d'un agent en contrat aidé
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-92 – PARTICIPATION 2019 AU TÉLÉTHON**

Suite au Téléthon 2018 et la demande écrite du comité pour 2019, Madame le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil pour la participation financière de la commune pour l'année 2019. La date est fixée au samedi 7 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- PROPOSE que la commune change tous les ans d'association caritative.
- VOTE le montant de 100 € pour une participation financière en faveur du Téléthon,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-93 – O.P.A.H. PROLONGATION D'UN AN**

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée par l'intercommunalité est prolongée d'un an.

## **D 2019-10-94 – ACHAT D'ORDINATEURS ET DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET GÉNÉRAL**

Madame le Maire donne la parole à Madame Monique TERRENERE pour la présentation du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE l'achat de 4 ordinateurs pour un montant de 6 317 € HT, soit 7 580.40 € TTC,
- AUTORISE le prélèvement d'une somme de 600 € sur les dépenses imprévues d'investissement,
- CHARGE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-95 – CONVENTION DES CHÈQUES CESU**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une délibération est nécessaire pour la signature d'une convention relative aux chèques CESU afin que les parents dont les enfants fréquentent l'accueil périscolaire puissent régler les factures de garderie en chèque CESU comme pour la cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (1 abstention) :

- ACCEPTE l'affiliation auprès de CRCESU pour le paiement des factures de garderie en chèque CESU
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-96 – DISTRIBUTION DE LA PLAQUETTE DU SIEIL**

Afin de permettre au SIEIL de continuer la gestion des bornes de recharge électrique, il est impératif de régulariser l'adhésion de la commune. Une délibération doit être prise pour le transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour Véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de l'exercice de la compétence « IRVE » pour la gestion des bornes de recharge électrique.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2019-10-97 – FEU D'ARTIFICE**

Madame le Maire rappelle que le feu d'artifice n'a pas pu être tiré au 12 juillet suite aux recommandations du SDIS qui s'était déplacé et avait constaté un environnement dangereux et propice aux incendies.

Depuis, l'entreprise PYRO CONCEPT, revenue sur le site le 12 août dernier, nous a de nouveau conseillé, au vu de l'environnement très sec, de ne pas tirer le feu d'artifice.

Aussi, nous avons pensé le tirer lors de la cérémonie des vœux mais la période de communication pré-électorale commencée le 1<sup>er</sup> septembre ne le permet pas.

En effet, les manifestations doivent être identiques et effectuées aux mêmes périodes qu'habituellement.

En conséquence, il est proposé de stocker le feu d'artifice pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de stocker le feu d'artifice pour l'année 2020.

## **D 2019-10-98 – DEMANDE DU COMITE DES FETES DE CHANGEMENT DE LOCAL DE STOCKAGE**

Madame le Maire informe les membres du conseil de la demande du comité des fêtes de pouvoir utiliser la salle de réunion et changer de local de stockage dans le vestiaire du foot.

Après concertation, les membres du conseil municipal décident de ne pas autoriser dans l'immédiat, la demande stockage, par manque de place.

Cependant, une réflexion sera conduite afin de trouver une solution pérenne.

Néanmoins, il est décidé, et ce pour toutes les associations, de mettre à disposition gratuite la salle de réunion.

### **Informations diverses :**

- Planning de la buvette pour la conservation de la Licence IV
- Reconstitution du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour appel à projets 2020
- La Poste : rapport méthodologique
- Lecture du courrier de félicitations du DDEN pour les bons rapports Mairie/Ecole.
- Regard d'Enfance : location salle des fêtes le vendredi 15 novembre 2019 moyennant une participation financière de 100€ pour le chauffage,
- Déclaration sécheresse,
- Réunion Commission Tourisme de CCGCPR LE 29 octobre 2019
- SDIS 7<sup>ème</sup> édition des Rencontres de la Sécurité - vendredi 11 octobre 2019
- Demande d'installation du borne Livr'Libre pour Louestault
- Arrêté en cours : Gens du Voyage
- Signalé par la Préfecture : Agriculture sans pesticides aux abords des habitations,
- Subvention 2020 aux associations, ouverture des demandes en ligne sur le site de la CCGCPR
- Arrêté d'interdiction de circuler et de stationner dans le centre bourg durant 3 jours pour les travaux de réfection de voirie, du STA.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 6 novembre 2019, à 19 heures 30.

Clôture de la séance à 23 h 10.